

MCours.com

PARTIE II :

TRADUCTION COMPTABLE ET FINANCIERE DU RISQUE DE CREDIT

I - EXAMEN ANALYTIQUE PRELIMINAIRE

L'auditeur procède à un examen analytique des données comptables, financières et économiques relatives à l'activité de l'institution et à son environnement. Il oriente ainsi ses contrôles comptables notamment¹²⁸, vers les principales zones de risques caractérisées par des tendances et événements significatifs ou incohérents. Cette analyse sélective préliminaire est particulièrement pertinente en microfinance du fait de la masse des opérations susceptibles d'être testées.

La confiance que l'auditeur accorde aux résultats de son examen analytique dépend de deux principaux facteurs. Elle dépend d'une part, de son appréciation préalable des systèmes de contrôle et d'analyse de l'information; en d'autres termes, plus ces derniers sont performants, moins il y a de risques que les comptes comportent des anomalies significatives qui ne soient pas révélées lors de l'examen analytique. Le niveau de confiance de l'auditeur est également fonction de son évaluation du risque que l'examen analytique fasse ressortir des tendances normales alors même qu'il existe une erreur ou une omission significative¹²⁹.

Du fait que les techniques d'examen analytique sont nombreuses et variées et les possibilités de combinaisons infinies, notre objectif n'est pas d'en dresser un panorama exhaustif, mais de mettre en exergue celles utiles à l'appréciation du risque de crédit d'une institution de microfinance, au regard de son activité et de son environnement. Ces techniques sont présentées selon qu'elles portent sur des données absolues ou relatives.

L'ensemble des éléments d'analyse ici présentés peuvent être comparés selon différents paramètres : chronologique (plus la période choisie est courte¹³⁰, plus les anomalies et incohérences ressortiront avec force, du fait que les données n'auront pas été diluées dans des masses plus importantes), comparaison budget/réel, inter-établissements¹³¹ et inter-unité¹³² (de taille et d'activité comparable), inter-responsables de portefeuille.

¹²⁸ Réalisé dès la phase de planification de la mission, l'examen analytique permet en outre d'orienter les travaux d'audit relatifs à l'appréciation des procédures internes.

¹²⁹ CNCC (1984).

¹³⁰ Le choix d'une période courte est d'autant plus justifié concernant les IMF implantées dans un PED qu'une forte instabilité caractérise souvent le contexte socio-économique de ces derniers.

¹³¹ Une IMF peut être comparée à d'autres IMF, voire à des établissements bancaires, si tant est que les critères de comparaison sont pertinents.

¹³² Agences, guichets de crédit, antennes régionales

Les indicateurs ici présentés peuvent être également utilisés par l'institution comme outils de gestion et de contrôle interne. Aussi, l'auditeur pourra-t-il recommander à l'IMF d'en faire usage, le cas échéant, en fonction des termes de sa mission.

SECTION I - COMPARAISON DE DONNEES ABSOLUES

1.1 - PRINCIPE ET LIMITES

1.1.1 - Principe

Une donnée, considérée individuellement, peut être analysée par rapport à une période antérieure, un budget, des données non financières (internes ou externes), des données provenant d'entités comparables ...

1.1.2 - Limites

La pertinence et l'utilité d'une comparaison de données absolues répond à certaines conditions :

- l'évolution d'un compte d'une période à l'autre doit répondre à une logique ;
- les composantes du montant analysé ne doivent pas avoir été par ailleurs modifiées ;
- une comparaison avec un budget suppose que ce dernier soit réaliste et inchangé¹³³ ;
- une comparaison de données entre établissements suppose que celles-ci aient été établies selon les mêmes principes comptables¹³⁴ ;
- les données analysées ne doivent pas dépendre d'un trop grand nombre de facteurs, afin de prévenir des effets compensatoires susceptibles de masquer des variations significatives.

¹³³ Un budget peut avoir été modifié afin de respecter les prévisions initiales, en fonction notamment de la politique de rémunération des responsables concernés.

¹³⁴ Cet aspect doit être considéré, en raison de la créativité comptable caractérisant souvent les IMF implantées dans des PED, en particulier si elles ne sont pas agréées.

1.2 - FACTEURS PROPRES A L'INSTITUTION

1.2.1 - Volume du portefeuille

Des variations significatives ou incohérentes d'un portefeuille de prêts doivent éveiller l'attention de l'auditeur. Une augmentation injustifiée peut être le fruit d'une création importante de crédits fictifs ou de refinancements massifs. A l'inverse, une baisse excessive du portefeuille de prêts peut être la traduction d'un désintérêt des populations cibles pour les services de l'institution. Ces situations influent sur le risque de contrepartie encouru par l'institution.

Si le système d'information de l'IMF auditée le permet, il peut être pertinent d'étudier parallèlement à l'évolution de l'activité de crédit, celle du montant médian des prêts accordés sur la période considérée, ceci afin de déterminer si la croissance repose sur une hausse du nombre d'emprunteurs ou sur celle du montant des encours.

1.2.2 - Encours de prêts

Une hausse de l'encours moyen des prêts peut être, toutes autres variables égales par ailleurs, révélatrice d'une bonne qualité des remboursements, traduite par un renouvellement des prêts sur la base de montants supérieurs. Elle peut être également la manifestation de retards de remboursement non différenciés comptablement ; les encours à risque se cumulant avec les nouveaux crédits consentis par ailleurs¹³⁵.

Il peut être également opportun de veiller au respect des éventuelles limites d'engagement, globales et spécifiques, fixées en interne. Bien que le respect de ces limites ne soit pas en lui-même un gage de sécurité, leur dépassement peut être révélateur de risques.

1.2.3 - Nombre d'emprunteurs

Toute variation incohérente du nombre d'emprunteurs actifs¹³⁶ dans le temps doit également susciter l'attention de l'auditeur. De la même façon qu'observé précédemment concernant le

¹³⁵ Un tel cas de figure ne vaut cependant que sur une période relativement courte, du fait qu'au-delà, le non renouvellement (théorique) des prêts à risque compenserait leur non remboursement ; ces derniers seraient de plus (en principe) déclassés.

¹³⁶ Emprunteurs ayant au moins un emprunt en cours auprès de l'IMF.

portefeuille de prêts, une hausse ou une baisse non expliqués peuvent être la manifestation de situations à risque. Une création conséquente de clients fictifs peut être à l'origine d'une hausse. A l'inverse, des problèmes significatifs de remboursement ou une perte importante de clientèle en raison de son désintérêt pour les services de l'institution, peuvent être les causes d'une baisse.

1.2.4 - Offres de crédits

Il faut en outre appréhender l'évolution de la structure du portefeuille, en fonction de la clientèle [nature (entreprises, particuliers, caisses villageoises ...), catégorie (taille des entreprises, secteur d'activité ...), implantation géographique (zone rurale, urbaine ...), ...] et la typologie des produits de prêts [type (individuel, groupe), objet (services, négoce, production), durée, ...].

1.2.5 - Nombre d'agents de crédit

L'auditeur apprécie également le degré d'adéquation entre le volume du portefeuille de prêts et le nombre d'agents de crédit. Un déséquilibre important, fréquent en période de forte croissance, est source de risques du fait de décisions d'octroi mal maîtrisées et d'un suivi peu rigoureux, en particulier concernant les crédits de type individuel.

1.2.6 - Rémunération des agents de crédit

Le niveau de salaire des agents de crédit ne doit pas être déconnecté des pratiques salariales des pairs de l'institution opérant dans le même environnement, et plus généralement du niveau de vie, local et national. De même, la progression de niveau de rémunération des agents de crédit doit être proportionnelle à celle de leur volume d'activité.

Si tel n'est pas le cas, l'institution s'expose à une qualité de travail moindre, voire à la survenance de détournements frauduleux. Dans un cas comme dans l'autre, le risque de crédit s'en trouve affecté.

1.2.7 - Organisation de l'institution

L'évolution de l'organisation interne de l'institution est également un élément d'appréciation du niveau de risques. Une extension rapide de la couverture géographique, une augmentation importante du nombre d'agences sur une courte période, a fortiori en l'absence d'une augmentation adaptée du personnel, sont des facteurs de risques importants.

1.3 - FACTEURS EXOGENES A L'INSTITUTION

1.3.1 - Environnement économique et monétaire

1.3.1.1 - Concurrence

Bien qu'elle ne soit pas forcément un critère d'orientation des travaux de l'auditeur, l'observation de l'évolution des parts de marchés de l'institution, au niveau local, régional, voire national, par rapport à des établissements assimilables de par leurs activités et les clientèles touchées, est une étape importante, permettant notamment de corroborer d'autres informations recueillies par ailleurs.

1.3.1.2 - Inflation

L'évolution du niveau d'inflation, affectant le pouvoir d'achat des populations locales doit être également connue de l'auditeur. Cette prise de connaissance, préalable aux contrôles substantifs, permet notamment d'apprécier si les taux d'intérêt pratiqués par l'institution restent en adéquation avec la réalité économique. Si le coût du crédit dépasse les possibilités financières des emprunteurs, l'IMF encourt un risque certain de non remboursement de ses prêts.

1.3.2 - Concours financier extérieur

Le degré de dépendance d'une institution vis-à-vis de subventions extérieures doit être pris en compte. En effet, l'importance des ressources concessionnelles peut conduire à des pratiques comptables inadaptées, voire frauduleuses, afin de donner l'illusion d'une viabilité financière chère aux partenaires financiers, publics et privés. L'institution peut en outre être soumise au

respect d'un cahier des charges strict concernant la qualité de son portefeuille.

Une forte dépendance financière doit être également prise en compte dans la mesure où il convient d'anticiper sa fin. En d'autres termes, son impact sur le niveau des taux d'intérêt bonifiés pratiqués par l'institution doit être pris en compte. Une hausse brutale de ces derniers pourrait ne plus correspondre à la capacité de remboursement des populations cibles et indirectement à leurs attentes. L'intérêt porté aux services de l'IMF s'en trouverait affecté, de même que le niveau de risque de crédit sous-jacent.

1.3.3 - Facteurs démographiques

Comme vu précédemment, une IMF œuvrant dans un pays en développement est très sensible aux facteurs démographiques, en particulier en termes de mobilité (à la suite notamment de troubles sociaux issus de phénomènes naturels, économiques ou d'évènements politiques), de santé, de scolarisation ou de cohésion sociale. L'auditeur s'intéresse à l'évolution de ces aspects dans un contexte de forte instabilité. La pertinence de sa stratégie d'audit, et indirectement celle de ses conclusions, peuvent en dépendre.

* * *

Parallèlement à l'examen de données absolues, l'auditeur peut orienter ses tests substantifs à partir de données relatives, également en lien avec l'institution et son environnement.

SECTION II - COMPARAISON DE DONNEES RELATIVES

2.1 - PRINCIPE ET LIMITES

2.1.1 - Principe

Une donnée peut être analysée par rapport à une période antérieure, un budget, des éléments non financiers (internes ou externes), des informations issues d'entités assimilables ...

2.1.2 - Limites

La pertinence et l'utilité d'une comparaison de données relatives suppose l'existence d'une relation directe¹³⁷, durable et mesurable entre les données comparées.

2.2 - EXAMEN DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE

2.2.1 - Portefeuille à risque

L'importance des prêts à risque est appréciée par le ratio *encours de crédits en souffrance / encours total de crédits*.

Les crédits en souffrance concernent les prêts dont au moins une échéance est impayée depuis un certain délai¹³⁸ ainsi que la totalité des encours de crédits ayant fait l'objet d'une renégociation (rééchelonnement, refinancement, crédits parallèles¹³⁹).

La fréquence de remboursement des prêts constitue un critère d'appréciation important. En effet, plus les échéances de paiement sont courtes (hebdomadaires par exemple), plus prudente est la traduction du risque de crédit, dans la mesure où ces dernières seront prises en compte quel que soit le nombre de jours de retard retenu pour le calcul du ratio (30 jours le plus souvent). A l'inverse, les prêts remboursés in fine, tels ceux qui sont propres au secteur agricole (paiement après les récoltes), sont exclus du ratio. Celui-ci se trouve ainsi faussé, a fortiori si ce type d'engagements représente une part significative du portefeuille de l'institution.

Le fait de retenir comme base de calcul l'encours total, et non uniquement les échéances de prêts en retard, permet une mesure globale du risque et non pas seulement du risque immédiat¹⁴⁰. Cette règle vaut également pour les ratios suivants.

¹³⁷ Plus le fonctionnement et l'activité de l'institution sont complexes, plus les facteurs susceptibles de modifier cette relation sont nombreux.

¹³⁸ Un délai de 30 jours est fréquemment prescrit par les organismes d'analyse et de notation spécialisés en microfinance. Il semble toutefois préférable de définir un délai adapté aux échéances de paiement pratiquées au sein de l'institution audité.

¹³⁹ Définitions en page 48.

¹⁴⁰ Microrate (2003).

Idéalement, le ratio de portefeuille à risque ne doit pas inclure les prêts rééchelonnés, lesquels doivent être analysés distinctement, eu égard à l'importance des risques qui y sont attachés. Si tel est le cas, une baisse du ratio de portefeuille à risque peut s'expliquer par une hausse du taux de rééchelonnement des prêts (cf. infra).

Par ailleurs, le ratio de portefeuille à risque peut ne pas être adapté aux crédits collectifs accordés au niveau des villages. En effet, lorsque des remboursements partiels sont admis par l'IMF, il suffit d'un prêt non remboursé pour que l'intégralité du crédit soit classée à risque, dans la mesure où le système de l'IMF ne permet pas de considérer les seuls prêts non remboursés. Afin que le risque de non-recouvrement ne soit pas surévalué, on préférera au ratio de portefeuille à risque le « taux de remboursement conformément au plan de remboursement contractuel » calculé comme suit : *montant des remboursements reçus / montant des remboursements exigibles*¹⁴¹.

2.2.2 - Ratio de couverture des risques

Afin d'évaluer la couverture du risque global supporté par une IMF, on utilise le ratio *provisions pour créances douteuses / encours de crédits en souffrance*.

Concernant la couverture du risque attaché à la seule période audité, on retient généralement l'indicateur suivant : *dotation aux provisions pour créances douteuses / encours moyen de crédits*.

En microfinance, le niveau global des provisions pour créances douteuses oscille généralement entre 80 % et 100 %¹⁴² du portefeuille jugé à risque. Ces niveaux sont bien plus élevés que ceux observés dans le secteur commercial, en raison d'un niveau de prudence supérieur. Ceci s'explique d'une part, du fait que le profil des risques attachés aux microcrédits n'est pas à l'heure actuelle parfaitement maîtrisé, au regard de la complexité et la diversité de ces derniers, propres à l'institution et à son environnement extérieur¹⁴³ (crises économiques, instabilité politique, tensions sociales ...). Ceci s'explique, d'autre part, en raison de l'absence fréquente de garanties réelles sécurisant le recouvrement des fonds accordés.

¹⁴¹ CGAP (1998).

¹⁴² Microrate (2003).

¹⁴³ Les facteurs de risques endogènes et exogènes à une IMF sont exposés en première partie de l'étude.

Du fait de leur interdépendance, les ratios de couverture des risques, de portefeuille à risque (cf. supra) et de pertes sur créances (cf. infra), doivent être analysés conjointement. En effet, le niveau de risque attaché à un portefeuille de prêts dépend étroitement du taux de provisionnement constaté, lequel est fonction de l'importance des pertes comptabilisées. En d'autres termes, la qualité apparente d'un portefeuille de prêts peut être la conséquence d'un trop faible taux de provisionnement et d'un passage excessif en pertes.

En outre, la comparaison de l'évolution dans le temps du taux de provisionnement des crédits avec celle du taux de pertes sur créances (cf. infra), permet à l'auditeur de déterminer, a priori, si les provisions sont suffisantes au regard du montant des pertes historiques¹⁴⁴.

2.2.3 - Taux de pertes sur prêts

Si son mode de calcul est fondé et s'il repose sur des données fiables, le ratio *crédits passés en pertes / encours moyen de crédits* est un excellent indicateur de la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements. Extrapolé, il constitue une mesure prédictive intéressante concernant la qualité future du portefeuille de prêts. Cet intérêt doit toutefois être nuancé dans la mesure où de telles prédictions reposent sur certaines hypothèses dont celle d'une stabilité de l'environnement extérieur, cas rare en microfinance pratiquée dans les pays en développement.

D'autre part, l'évolution du ratio de pertes sur prêts, telle que celle des indicateurs de qualité du portefeuille et de son provisionnement (cf. infra), doit être systématiquement mise en parallèle avec la politique de rémunération des agents de crédit et l'environnement financier de l'institution. Rappelons-le, une rémunération axée sur la qualité du portefeuille est incitatrice de pratiques comptables inadaptées. De même, une forte dépendance financière extérieure (bailleurs de fonds, investisseurs ...) peut être un facteur d'appréciation trompeuse de la qualité du portefeuille, en raison de manipulations comptables possibles.

De même, il convient de prendre en compte avant toute analyse, la question de la permanence des méthodes comptables, concernant le calcul de l'ensemble des indicateurs liés à la qualité du portefeuille. Cette règle vaut d'autant plus si l'institution n'est pas agréée, en raison de la liberté comptable qui lui est donnée.

¹⁴⁴ LEDGERWOOD J. (1999).

2.2.4 - Taux de rééchelonnement des prêts

Comme évoqué précédemment, les crédits rééchelonnés doivent faire l'objet d'une attention particulière car ils représentent une source de risque significative. Ceci vaut également pour les prêts refinancés. L'auditeur retient le ratio le plus adapté à ses attentes, notamment : *montant des crédits rééchelonnés (et éventuellement crédits refinancés) / encours moyen de crédits.*

2.2.5 - Ratios réglementaires

L'examen des ratios réglementaires éventuellement applicables à l'institution est également un moyen d'analyse à disposition de l'auditeur. Toutefois, celui-ci doit avoir conscience que certaines réglementations bancaires requièrent des niveaux de provisionnement jugés parfois insuffisants par la profession¹⁴⁵ au regard de l'importance des risques attachés aux microcrédits. Ainsi, une IMF peut respecter ces indicateurs en dépit de réserves insuffisantes.

2.3 - EXAMEN DE LA PERFORMANCE

2.3.1 - Productivité

Afin d'être explicite et comparable, un indicateur de productivité doit être appliqué à des populations de prêts homogènes. Ainsi, les crédits individuels et solidaires devront être dissociés du fait d'un nombre différent d'emprunteurs par prêt. De même, les crédits de type individuel, les crédits ruraux et urbains devront être différenciés en raison d'écart de densité de population influant sur le temps de suivi des crédits et par conséquent sur le niveau productivité des agents. Enfin, il est opportun (dans la mesure où le système d'information de l'institution le permet) de distinguer les crédits individuels selon qu'ils sont ou non assortis de garanties ; celles-ci peuvent, en effet, influencer sur l'étendue des travaux d'analyse d'une demande de prêt.

Trois indicateurs de productivité peuvent être aisément utilisés, au vu du peu d'informations qu'ils nécessitent : le nombre d'emprunteurs, le nombre de prêts et le montant du portefeuille par agent de crédit. Ces indicateurs sont également appréciés sur la base des unités opérationnelles de l'institution (agences, guichets de crédit, antennes régionales).

¹⁴⁵ Microrate (2003).

2.3.1.1 - Nombre d'emprunteurs par agent de crédit

Une hausse significative dans le temps du ratio *nombre d'emprunteurs¹⁴⁶ actifs¹⁴⁷ / nombre d'agents de crédit¹⁴⁸*, pour une population homogène de prêts, peut être la conséquence d'une politique interne de croissance traduite par une augmentation de la charge de travail individuelle. Ce phénomène est susceptible d'affecter significativement la rigueur des procédures d'octroi et de suivi des prêts. En outre, une hausse du ratio pourrait être la traduction d'une création frauduleuse de clients fictifs, dans la mesure où le nombre de clients constitue un critère de rémunération des agents de crédit.

Concernant les crédits de type solidaire, une analyse plus fine de la productivité des agents de crédit consiste à s'intéresser à la taille moyenne des groupes d'emprunteurs qu'ils gèrent, par le ratio *nombre total de clients actifs appartenant à des groupes / nombre total de groupes d'emprunteurs actifs*.

D'autre part, le nombre d'emprunteurs suivis ne peut être objectivement comparé entre agents de crédit que s'il est tenu compte de la durée moyenne des prêts consentis. En effet, plus la durée moyenne des crédits est longue, plus le nombre d'emprunteurs suivis peut être important, du fait d'un temps moindre consacré au renouvellement des crédits, toutes autres variables supposées égales par ailleurs.

2.3.1.2 - Nombre de prêts par agent de crédit

La rentabilité des agents de crédit peut être également appréciée sur la base du nombre de prêts accordés ou administrés sur la période considérée. De même que l'indicateur précédent, ce ratio permet de pressentir une dégradation de la qualité du suivi des crédits et aussi de déceler des cas de fraude de la part des agents de crédit, type « prêts fantômes¹⁴⁹ », afin de répondre à des objectifs de volume, en particulier en lien avec leur rémunération.

¹⁴⁶ Ou de groupes d'emprunteurs (concernant les crédits solidaires).

¹⁴⁷ Un emprunteur actif a au moins un emprunt en cours auprès de l'institution. Concernant les crédits solidaires, l'auditeur considèrera les emprunteurs du groupe individuellement ou non.

¹⁴⁸ Les agents de crédit sont définis comme le personnel dont l'activité principale est directement liée à la gestion d'une partie du portefeuille de prêts. Cela inclut les agents de terrain ou les commerciaux qui interagissent avec le client, mais pas le personnel administratif ou les analystes qui traitent les crédits sans contact avec le client.

¹⁴⁹ Définition en page 37.

2.3.1.3 - Volume d'activité par agent de crédit

Une hausse significative dans le temps du ratio *portefeuille moyen de prêts / nombre d'agents de crédit*, pour une population de prêts homogène, peut être synonyme soit d'une hausse du nombre d'emprunteurs par agent (cf. supra), soit d'une augmentation du montant moyen des prêts accordés. Dans le premier cas, le risque repose sur une charge de travail individuelle potentiellement incompatible avec les objectifs de qualité assignés en termes d'administration des crédits. Dans le second cas, l'IMF s'expose au risque que les caractéristiques de ses prêts s'éloignent des attentes des populations cibles, en affectant ainsi leurs motivations à rembourser.

Cet indicateur peut être multiplié par le taux d'intérêt moyen pratiqué sur la période audité, afin d'exprimer en valeur la productivité moyenne des agents de crédit.

A titre d'analyse complémentaire au précédent indicateur, l'auditeur s'intéresse en outre à l'évolution du ratio *montant des prêts décaissés / nombre d'agents de crédit*, lequel autorise des comparaisons sur la base de flux, également révélateurs du volume d'activité.

2.3.2 - Volume d'activité

2.3.2.1 - Montant moyen des prêts

L'augmentation du montant moyen des prêts peut être décidée par la Direction dans un souci de rentabilité. Elle peut être également la conséquence d'une volonté des agents de crédits qui souhaitent satisfaire des objectifs effrénés de volume influant sur leur rémunération. Dans un cas comme dans l'autre, les crédits accordés risquent de ne plus être adaptés aux attentes des clients et ainsi affecter leur motivation à rembourser. Par un effet dit de contagion, l'IMF s'expose ainsi à la dégradation rapide et massive de son portefeuille.

2.3.2.2 - Nombre de prêts

L'évolution du volume d'activité peut être également appréhendée à travers le nombre de prêts accordés, lequel traduit indirectement celui des clients. La perte de clients subie ou décidée par l'institution peut être appréciée par l'indicateur suivant : *nombre de prêts relais consentis / nombre de prêts remboursés*. En théorie, lorsqu'un microcrédit est intégralement

remboursé, un prêt relais est accordé à l'emprunteur, fréquemment dans des conditions plus avantageuses. Cette reconduction des services de crédit constitue d'ailleurs l'une des principales motivations des emprunteurs à honorer leurs engagements afin de bénéficier durablement d'un concours financier. Une diminution importante dans le temps du présent ratio pourrait être la conséquence soit de défaillances de remboursement de la part des emprunteurs, soit d'un désintérêt de ceux-ci pour les services de l'institution, laquelle est conduite à ne plus renouveler ses crédits, volontairement ou non.

2.3.3 - Rendement du portefeuille

Afin d'être explicite et comparable, un indicateur de rendement doit être appliqué à des populations de prêts homogènes. Ainsi, les crédits individuels et solidaires devront être dissociés du fait d'écarts de rendement intrinsèques¹⁵⁰, comme vu précédemment concernant la mesure de la productivité.

Le rendement du portefeuille de prêts est apprécié par le ratio suivant : *produits d'intérêts / encours net*¹⁵¹ *moyen de crédits*.

Il est pertinent de comparer le rendement du portefeuille de prêts avec le taux d'intérêt réel moyen de l'institution¹⁵². Lorsque l'écart de rendement semble trop important, cela peut être la traduction de pratiques comptables inadaptées, de retards de remboursement¹⁵³, de refinancements massifs¹⁵⁴, voire de cas de fraudes.

* * *

A titre complémentaire ou supplétif à l'examen analytique préliminaire, et si le système d'information de l'institution le permet, l'auditeur peut procéder à une révision comptable assistée par ordinateur (RAO)¹⁵⁵. Celle-ci consiste à effectuer des tests visant à identifier des soldes ou mouvements présentant des caractéristiques anormales au regard du restant de la population : taux anormalement faibles ou élevés, remboursements in fine pour des montants

¹⁵⁰ La rentabilité d'un crédit individuel est généralement en deçà de celle d'un crédit solidaire du fait de l'importance relative des coûts administratifs (constitution du dossier de crédit, procédure d'acceptation, fréquence des visites de contrôle ...).

¹⁵¹ L'encours net n'inclut pas les encours provisionnés.

¹⁵² Notamment via une consultation par sondages des contrats de prêt.

¹⁵³ Du fait que les intérêts à recevoir ne sont pas en principe calculés sur les crédits en souffrance.

¹⁵⁴ Du fait qu'ils donnent lieu à une capitalisation des intérêts impayés.

¹⁵⁵ A. SARDI (2002).

élevés, faible fréquence de remboursements ... Les contrôles comptables porteront en priorité sur les dossiers de prêts concernés.

En outre, s'ils les jugent pertinents et fiables, l'auditeur peut s'appuyer sur les états et outils internes de l'IMF : états d'anomalies, de dépassements des limites d'engagement, d'impayés, PV des organes de direction et de contrôle ...

MCours.com